

garnison. Le 20 mai 1756, eut lieu, devant cette forteresse, un engagement naval qui se termina sans amener d'autre résultat que la perte d'un vaisseau anglais. La disposition de la flotte française empêcha le combat de rien produire de décisif.

Le lendemain, le commandant de la flotte anglaise, croyant inutile toute tentative de sauver le fort Philippe et l'île de Minorque, et de l'avis unanime de ses officiers réunis en conseil, se dirigea vers Gibraltar afin de sauver au moins cette précieuse possession. Il expliqua sa conduite au gouvernement, en prétendant qu'il ne pouvait pas espérer le moindre succès contre la flotte française, et qu'une lutte prolongée aurait certainement amené la destruction de tous ses vaisseaux. Il demandait instamment des renforts, avec lesquels il pourrait revenir reprendre l'offensive. En arrivant à Gibraltar, il fut remplacé, et mandé en Angleterre pour y répondre de sa conduite. Arrêté en mettant le pied à terre à Portsmouth, il fut amené devant une cour composée de treize juges, dont quatre amiraux.

En même temps l'opinion publique d'Angleterre, qui ne voyait que les résultats de la conduite de l'amiral sans pouvoir en apprécier les causes, déclarait hautement qu'il était la seule cause de la perte de la colonie anglaise que la reddition du fort Philippe avait mise entièrement en possession de la France, et demandait à grands cris la punition du coupable.

Le gouvernement qui avait à se repentir de ses délais et de son imprévoyance n'était pas fâché de rejeter ses fautes sur une victime déjà choisie, et montra contre ce malheureux officier un acharnement qu'on a peine à s'expliquer aujourd'hui. Une députation de la ville de Londres, le Duc de New-Castle, chef du Cabinet, alla jusqu'à dire que l'amiral serait au plus tôt jugé et pendu.

La Cour décida qu'en effet, on pouvait croire que le commandant anglais n'avait pas fait tout ce qu'il pouvait faire pour détruire la flotte ennemie, et d'après la lettre de la loi, elle dut le condamner à la peine de mort. Mais tous les juges ajoutèrent qu'il n'était pas du tout prouvé qu'il eût agi par lâcheté ou mauvaise foi, et ils furent unanimes à recommander son pardon. En effet, aucun témoignage n'avait jeté le moindre doute sur son caractère, et les faits qu'on lui reprochait pouvaient être l'objet d'appréciations diverses. Un autre commandant aurait pu être plus audacieux et moins prudent; il aurait pu remporter un succès et sauver la situation, mais il est plus probable qu'il aurait été victime de son audace.

L'amiral supporta sa condamnation, sans peur comme sans forfanterie. Il remit au secrétaire de l'Amirauté, quelques heures avant sa mort, une note dans laquelle il accuse hautement les ministres de l'avoir sacrifié dans l'unique but de sauver leur position que leur propre imprévoyance avait mise fort en péril. Il reconnaît qu'il a pu se tromper, mais que du moins il n'a jamais trahi son devoir envers son roi et son pays.

Les juges effrayés de ce que leur demande de pardon n'était pas écoutée, demandèrent un acte du Parlement qui leur permit de faire de nouvelles démarches en sa faveur, mais le Bill fut rejeté à la Chambre des Lords.

Le 14 mars 1757 avait été fixé pour l'exécution qui eut lieu à bord du navire *Monarque*. L'amiral montra jusqu'au dernier moment une fermeté qui témoignait hautement de son courage et de son innocence.

Depuis longtemps l'opinion publique est revenue de son erreur, et considère l'amiral Byng comme une victime des passions politiques, et tient ses adversaires pour responsables de cette sanglante injustice.

Avec le gouvernement du 4 septembre, le maréchal Bazaine était en grand danger de partager le sort de l'amiral Byng. Il y avait une grande analogie dans les deux positions. Des deux côtés se trouve la défaite ou du moins l'insuccès dû à la négligence des autorités; des deux côtés se trouve l'opinion publique, excitée par le gouvernement pour couvrir ses propres erreurs, qui cherche une victime et prend la première qu'on met en évidence et qu'on lui jette en pâture. L'accusation même est absolument analogue; jusqu'aux termes techniques qui sont précisément identiques.

Si le gouvernement du Duc de New-Castle était tombé, l'amiral Byng aurait été sauvé. Le gouvernement du 4 septembre et celui de M. Thiers ont été remplacés par celui du général MacMahon; c'est pourquoi le maréchal Bazaine a chance de réussir lorsque l'amiral Byng a succombé.

NORBERT \* \* \*

Henri Murger et Henry Monnier dinaient dernièrement chez Nadar. Ils admirèrent beaucoup le nègre de l'établissement, à qui l'on avait, pour cette solennité, fait aborder une superbe cravate blanche.

— Qu'elle idée, demanda Murger à Nadar, de mettre une cravate blanche à ce nègre!

— Mais, dit Henry Monnier, c'est très-nécessaire..... c'est pour savoir où la tête commence.

Les Pilules Laxatives et Toniques du Dr Colby guérissent les hémorrhoides.

## LE DUEL.

M. le Dr. Fortier, de St. Clot, a cru avec raison qu'un article sur le duel aurait de l'apropos dans un moment où on ne parle que de cela. Après avoir parlé des modifications que le duel a subies depuis des siècles, le Dr. Fortier dit que cette coutume barbare existe toujours, cependant, et que si on ne se bat plus à cheval comme faisaient autrefois les Normands, on se bat comme les vilains à pied.

Que faire, dit-il, alors? Nous savons tous que l'honnêteté nous fait une loi que nous rendions bienfaits pour bienfaits, mais non pas injures pour injures. C'est une vérité qui fut bien comprise des anciens, et ils surent la mettre en pratique. Parmi eux, nous voyons Pittacus renvoyer le meurtrier de son fils avec ces paroles: "Le pardon est préférable à la vengeance; car l'un tient de l'humanité, et l'autre de la férocité."

Musone, ancien philosophe, dit dans le même sens: "Ce n'est pas le caractère d'un homme, mais d'une bête de chercher morsure pour morsure, mal pour mal."

Caton l'ancien disait: *Ignoscito sæpè alteri, numquam tibi.*—Il pardonnait toutes les fautes, excepté les siennes.

Caton le jeune, Pisistrate, Aristides, Titus, Pomponius Atticus, Adrien, Dion ont laissé des exemples qui trouveraient place ici; et Socrate, Pythagoras, Marcus Marcellus, Démosthènes, César, Vespasien et Cicéron surent étouffer le ressentiment.

D'ailleurs n'avons-nous pas nous-mêmes ce commandement: *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.*

Et nous avons aussi un fameux *calmât* dans l'inimitable Thomas à Kempis qui nous dit en quelque part: *Tene te primo in pace, et tunc poteris alios pacificare.*

*Homo pacificus magis prodest, quam bene doctus.*

*Homo passionatus, etiam bonum in malum trahit, et faciliter malum credit.*

..... etc., etc.

Assez! Gare au mot *casuiste* qu'on pourrait me lancer! Ainsi, la ligne de conduite nous est toute tracée d'avance, depuis bien longtemps, et nous assure les garanties d'une approbation générale et glorieuse.

Mais comme en toutes choses, la théorie est toujours plus séduisante que la pratique; et convaincu de la faiblesse inhérente à notre pauvre nature, j'opinerais pour les armes dans un moment d'humeur.

Oui, messieurs! le silence n'est pas également supportable par tous les tempéraments; c'est une loi physiologique respectée par la morale: que personne n'en soit surpris et encore moins scandalisé.

Voici le mode permis par des exemples enregistrés dans les annales de la morale et de l'histoire:

"Feu monsieur de T...., fils d'un maire-royal de S.... était jadis en ce monde avocat par air, et plaisant de profession. Son goût le portait à vivre avec le militaire, dont la garnison était alors nombreuse en cette petite ville. Pareille liaison n'était pas sans difficulté en ce temps-là, où de très-ridicules préjugés maintenaient encore la plus ridicule antipathie entre la robe et l'épée. Un officier de mauvaise humeur après quelques propos assez lestes, lui proposa un jour de se battre. T.... le regarde avec un air de compassion et accepte le défi: "Où vous plaît-il, monsieur, que soit le rendez-vous? A quelle heure? De quelles armes userons-nous? Je vous en laisse le choix quoiqu'offensé. L'officier paraît surpris et répond: A l'épée, maintenant, sur la Grau, (plage fort inégale hors de la ville.) Le robin emprunte une épée, choisit la plus légère et la plus courte; on se met en marche et tout le café suit les combattants. Monsieur ignore peut-être, disait T.... pendant la route, que j'ai servi, et que je passais alors pour la meilleure épée du camp de Fontenoi. A la bonne heure! répondit l'officier d'un ton qu'il s'efforçait de rendre indifférent. T.... reprend: "C'est que je me ferais un scrupule d'abuser de mes avantages sur vous, vous voudrez, monsieur, choisir votre position. L'embarras du militaire devenait visible. Il paraissait rêveur et choisissant son terrain du mieux possible, il se mettait en garde. L'avocat en posture de son côté, l'épée à la main, lui crie d'un air capable de l'effrayer: "Etes-vous bien comme cela, monsieur? Oui, monsieur, lui répond l'officier d'une voix passablement émue. Eh bien, venez vous y! dit le comique champion, en remettant dans le fourreau son arme pacifique; pour moi je suis satisfait de mon côté. Et la scène se termina par un grand éclat de rire." (DE PELLER).

Voilà un mode de se mesurer en duel qui me plaît! la morale se délasse; l'hygiène y trouve amplement son compte par un exercice en plein air et par le délassement qu'en reçoit l'esprit, jusqu'à ce moment opprimé par des pensées sombres et lugubres.

Maintenant dans la prévision que ce choix ne sera point accepté par tous nos frais et bouillants pseudo-spartiates, tâchons de modérer leur intempestive ardeur par quelques réflexions.

Pour quelles raisons voulez-vous attenter à vos jours et aux nôtres, d'un commun accord? Quel farouche instinct vous pousse à provoquer une destruction qu'amènent assez tôt les vicissitudes d'ici-bas? "Pour l'honneur! nous dit l'un deux, d'un air martial et déterminé; né; car pour nous l'honneur est une idole à laquelle nous devons sacrifier ce que nous avons de plus cher en ce monde, pour laver un affront mettant notre valeur en doute, pour maintenir notre réputation attaquée et sauvegarder un avenir compromis, et par ce sacrifice de sang nous assurer l'approbation de nos concitoyens."

Détrompez-vous, intrépide ferrailleur; votre idole n'est rien autre chose qu'un préjugé que nous ont légué les siècles d'ignorance et de barbarie, préjugé inventé par les habitants de l'ancienne Scandinavie; ce n'est rien autre chose que l'idole du faux honneur à laquelle vous vous sacrifiez aveuglément et avec passion votre vie, le bonheur de votre famille; préjugé le plus destructif de la morale, de l'ordre social, de l'obéissance aux lois et de la soumission aux magistrats. Votre idole est un monstre qui porte à

la société des coups aussi directs et mortels que celui du suicide; c'est le fantôme d'un faux honneur qui exalte les imaginations et trompe le courage.

Sous l'influence d'un préjugé aussi absurde que cruel on devient féroce par valeur; brutal par gloire et homicide par goût, pour laver une injure légère, une futilité, ou pour contenter une passion inquiète et jalouse de se faire remarquer.

Ce que c'est que l'horreur de l'*incognito*!

Tous les gens de bien ont toujours cru et croiront toujours que les bonnes actions ou les vertus, et le courage qui les fait pratiquer honorent seuls véritablement l'homme; et ils croient également que les mauvaises actions ou les vices, et la lâcheté qui les engendre, doivent aussi seuls le déshonorer. Renversez ces deux propositions, et nous voilà dans la confusion *usque in æternum*.

L'honneur véritable est solidement fondé sur la vérité et la vertu, tandis que le faux honneur dépend de l'opinion ou des préjugés des hommes; et très-certainement que nous aurions mauvaise grâce à proclamer cette opinion et ces préjugés des hommes comme devant servir de base à notre jugement et notre conduite. Notre honneur est au-dessus de la vie; car la vie est un poste que nous ne sommes pas libres d'abandonner.

La vraie philosophie répudie cette fureur sanguinaire qu'on cherche ici à nous représenter sous le nom magique d'*honneur*.

"Gardez-vous, dit J. J. Rousseau, de confondre le nom sacré d'honneur avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée et n'est propre qu'à faire des braves scélérats. En quoi consiste ce préjugé? "Dans l'opinion la plus extravagante et la plus barbare qu'il jamais entra dans l'esprit humain, savoir que tous les devoirs de la société sont suppléés par la bravoure; qu'un homme n'est plus fourbe, fripon, calomniateur; qu'il est civil, humain, poli, quand il sait se battre; que le mensonge se change en vérité, que le vol devient légitime; la perfidie honnête, l'infidélité louable, sitôt qu'on soutient tout cela le fer à la main; qu'un affront est toujours bien réparé par un coup d'épée; qu'on a jamais tort avec un homme pourvu qu'on le tue.

"Il y a, je l'avoue, une autre sorte d'affaire où la gentillesse se mêle à la cruauté, et où l'on ne tue les gens que par hasard; c'est celle où l'on se bat *au premier sang*. Au premier sang, grand Dieu! et qu'en veux-tu faire de ce sang, bête féroce! le veux-tu boire?

"Les plus vaillants hommes de l'antiquité songèrent-ils à venger leurs injures personnelles par des combats particuliers?

"César envoya-t-il un cartel à Caton, ou Pompée à César pour tant d'affronts réciproques, et le plus grand capitaine de la Grèce (Thémistocle) fut-il déshonoré pour s'être laissé menacer d'un bâton.

"Si les peuples les plus éclairés, les plus braves, les plus vertueux de la terre n'ont point connu le duel, je dis qu'il n'est point une institution de l'homme, mais une mode affreuse et barbare digne de sa féroce origine. Reste à savoir si quand il s'agit de sa vie ou de celle d'autrui, l'honnête homme se règle sur la mode et s'il n'y a pas alors plus de vrai courage à la braver qu'à la suivre.

"O vous qui aimez sincèrement la vérité, apprenez à la servir à sa mode et non à la mode des hommes.

"Si la base de toutes les vertus est l'humanité, que penserons-nous de l'homme sanguinaire et dépravé qui pose attaquer dans la vie de son semblable?

"Avez-vous oublié que le citoyen doit sa vie à la patrie et n'a pas le droit d'en disposer sans le congé des lois, à plus forte raison contre leur défense? Je veux qu'il en puisse résulter quelque inconvénient, ce mot de vertu n'est-il qu'un vain nom? et ne serons-nous vertueux que quand il n'en coûtera rien de l'être? Si le philosophe et le sage se régissent dans les plus grandes affaires de la vie sur les discours insensés de la multitude, que sert tout cet appareil d'études, pour n'être au fond, qu'un homme vulgaire? Vous n'osez sacrifier le sentiment au devoir, de peur qu'on ne vous accuse de craindre la mort! Pesez les choses, et vous trouverez bien plus de lâcheté dans la crainte de ce reproche que dans celle de la mort même. Quelle espèce de mérite y a-t-il à braver la mort pour commettre un crime?

"Quand il serait vrai qu'on se fait mépriser en refusant de se battre, quel mépris est plus à craindre, celui des autres en faisant bien, ou le sien propre en faisant mal? "Le bon et l'honnête dépendent-ils du jugement des hommes?"

On dit aussi qu'il y avait autrefois à Rome un temple dédié à l'*honneur*, et qu'on ne pouvait y entrer qu'en passant par celui de la vertu.

Avis à nos duellistes canadiens.

Si le véritable honneur exige d'un citoyen la pratique de la vertu, c'est à dire, l'obéissance aux lois établies et le respect des droits de la société dont la tranquillité dépend de notre éloignement des actes qu'elle condamne et réprouve, nous persisterons à regarder le duel, malgré vos fanfaronnades, comme un désordre très grave, un véritable crime qui ne peut être toléré dans une société bien organisée.

Nous conviendrons avec vous, intrépides et farouches défenseurs de l'honneur que vous êtes sensibles, extrêmement sensibles aux affronts; mais de grâce, veuillez nous permettre de déclarer humblement, mais sincèrement que les affronts d'une espèce particulière qui consistent à recevoir des coups d'un bâton, d'une épée, etc., etc., sur une certaine partie du corps, et d'une certaine manière, sont encore affronts, et ne confèrent à aucun d'entre vous un certificat de moralité.

Le Duel, disait naguères, un procural général près la cour de Cassation, en France, c'est l'état sauvage; c'est non pas le droit, mais la raison du plus fort et du plus adroit, et quelquefois du plus insolent.

Dans le crime du duel comme dans celui du suicide, l'homme-esprit devient l'esclave de l'homme-animal, symptôme certain d'abaissement de la vie intellectuelle. Si dans cet acte frénétique et insensé quelqu'un croit reconnaître un certain degré d'énergie, nous n'y voyons